2024

Formation FLASH
E-LEARNING

Chrysalid' Experts

Formation professionnelle

Négocier convention ou accord collectif dans une AI avec ou sans CSE

Jeudi 25 avril 2024
10H00 – 12h00

Intervenant : Christelle BUVAT

➡ objectifs

Connaître le cadre de la négociation collective ;
Identifier les thèmes ouverts à la négociation collective du travail,

➡ Plus-value

La négociation collective envisagée exclusivement pour des associations intermédiaires, en tenant compte du faible niveau de syndicalisation et/ou de l'absence d'élus.

➡ Programme

1/ Les enjeux de la négociation collective
* Les négociations collectives obligatoires
- Les négociations obligatoires pour les + de 50 salariés :
→ Épargne salariale ;
→ Santé, sécurité, bien-être au travail ;
→ Égalité entre les femmes et les hommes ;
- La nécessité d'éclairer les négociations obligatoires :
→ la BDESE en présence d'un CSE ;
→ Remplir ses obligations en l'absence de CSE ;
- Les procédure pour remplir son obligation de négocier (bien différencier l'obligation de négocier, de l'obligation de conclure) ;
* Les négociations collectives facultatives
- Pour rapprocher la règle de droit de la pratique ;
→ créer des catégories de salariés ;
→ Mieux gérer les temps de travail ;
→ Classification et grilles de salaires ;
- Pour sécuriser certaines engagements unilatéraux et usages dans la structure
3/ Comment négocier ?
* Négocier en fonction du périmètre retenu
* Négocier en présence d'élus du CSE
* Négocier en présence de délégués syndicaux
* Négocier en l'absence d'élus, avec un salarié mandaté
Quand négocier ?
* Le calendrier et la fréquence des négociations imposés pour les + de 50 salariés ;
* Le choix du calendrier et de la fréquence dans les conventions et accords collectifs dans le cadre des négociations facultatives ;

➡ Le + : Accompagnement en Intra possible pour négocier un accord ou une convention collective.

Si vous souhaitez faire prendre en charge les formations par l'OPCO dont vous dépendez, n'oubliez pas de nous en informer.
CHRYSALID'EXPERTS est certifié pour les actions de formation !

◆ En pratique

Date –Jeudi 25 avril 2024
Horaires - 10h00-12h00
Modalité – E-Learning
Public – Élus au CSE / salariés permanents et/ou administrateurs. Si une **situation de handicap** doit être prise en compte, veuillez nous l'indiquer.
Prérequis – Aucun
Évaluation des acquis
QCM et bilans pédagogiques

◆ Tarif formation par participant

Abonné CHAMADE
- 1er participant salarié - 315€ TTC*
2ème participant salarié - 267€ TTC*
Au-delà - 212€ TTC par salarié supplémentaire
- Administrateur bénévole : 170€ TTC*

Non abonné CHAMADE
- Salarié : 350€ TTC*
- Administrateur bénévole : 199€ TTC*

◆ Places disponibles

Nombre maximum
30 postes* par session
Nombre minimum
8 postes*

L'inscription doit mentionner tous les participants et non le nombre de postes.* ***La facturation est réalisée par participant, même si les participants sont sur un même poste.*
L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA (Art. 261-4,4,a CGI)

***Nous contacter pour connaître les modalités du forfait, elles dépendent de votre OPCO.*

Inscription en ligne
https://www.ai-expert.fr

Renseignements
Marie-Pierre RECARTE
06 67 16 32 11
mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr
Christelle.buvat@chrysalid-experts.fr

dpo Délégué à la protection des données